

**DECLARATION DE RACCORDEMENT
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(Réseau public de collecte des eaux usées)**

1 Le Déclarant

Je soussigné, ☐ M ☐ Mme
demeurant à

déclare avoir réalisé en tant que propriétaire, le : 20..... ; Le raccordement au
réseau public de collecte des eaux usées (*assainissement collectif*) de mon bien immobilier, et situé :

☐ à l'adresse indiquée ci-dessus

☐ à l'adresse suivante (*cas d'un logement locatif ou d'une résidence secondaire*) :

.....

Code Postal : • Commune :

2 Les usages de l'eau sont assurés par la ou les sources suivantes :

☐ Par le réseau public de distribution d'eau potable à hauteur de%

☐ Par un puits ou un forage privé à hauteur de%

(*Les puits ou forages devront avoir été préalablement déclarés à l'aide du CERFA n° 13837*02*)

☐ Par une réutilisation de l'eau de pluie à une hauteur de %

(*La réutilisation des eaux de pluie est soumise au respect de l'arrêté du 21 Août 2008*)

3 Coordonnées permettant de vous contacter pour le rendez-vous de contrôle de conformité du raccordement

(*Contrôle légalement obligatoire par les articles L1331-2 et L1331-4 du code de la Santé publique*)

☎ N° de Tél. ou de Portable :

✉ Courriel : @

4 Si l'immeuble fait l'objet d'une location, les coordonnées du locataire sont :

☐ M ☐ Mme :

☎ N° de Tél. ou de Portable :

✉ Courriel : @

📌 Cette déclaration est à renvoyer au Service Assainissement, de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMP) dans les **15 jours ouvrés** qui suivent le raccordement de votre bien immobilier :

✉ Par Courrier :

COMP
Service Assainissement
Centre Administratif « Les Ursulines »
CS 50201
44156 ANCENIS-SAINT-GEREON Cedex

💻 Par Courriel : assainissement@pays-ancenis.com

📮 Par Dépôt à l'Accueil de la COMP, ouvert du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

Date :

& Signature du Propriétaire